

PLANAS INFO 1er. Trimestre 2003

LES VOEUX DU PRESIDENT

Tous les membres du Conseil Recteur se joignent à moi pour vous adresser nos meilleurs vœux pour 2003. Que souhaitons-nous pour cette nouvelle année ?

Tout d'abord, pour vous tous, votre famille, vos proches, une excellente santé, beaucoup de bonheur et que tous vos désirs se réalisent.

Pour Planas, notre équipe souhaite que, dans la paix retrouvée, toutes les bonnes volontés se rejoignent pour faire avancer nos, vos projets.

Nous souhaitons aussi que les promesses nombreuses du maire de Pratdip soient cette année suivies d'effets.

Tel n'a pas été le cas jusqu'à maintenant.

Nous n'oublions pas les propriétaires qui ont perdu un être cher. Nous leur souhaitons beaucoup de courage pour atténuer leur peine.

Le Conseil Recteur

LES PROPRIETAIRES NOUS ECRIVENT

Nous avons eu le plaisir de recevoir des réponses à nos demandes formulées dans le dernier numéro.

Les chiens aboyeurs, la gestion des déchets, l'embellissement de Planas ont été les sujets traités.

Ces échanges d'idées nous ont permis d'établir un projet qui joint l'utile à l'agréable.

Nous vous donnerons des détails complémentaires au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

RENCONTRE D'UN MEMBRE DU CONSEIL RECTEUR AVEC UN COUPLE DE PROPRIETAIRES

Q.- Que pensez-vous de l'été 2002 ?

R.- Le temps ? Très mauvais en Août.

La situation a Planas ? Très sincèrement, je n'aurais pas cru votre équipe capable d'obtenir de tels résultats. C'est pourquoi j'avais donné 5.000 ptas. à quelqu'un...

J'aurais mieux fait de ne pas me presser.

Vous me parlez de l'été 2002, c'est bien, mais arrêtons de regarder derrière. Planas, je le sens, est en train de revivre.

C'est une nouvelle naissance. Il faut continuer à rebâtir. Nous voulons que sur ces ruines, vous nous construisiez un palais ! Rien de moins.

Et n'oubliez pas que si vous manquez quelque chose, tout ce que vous aurez réussi auparavant sera oublié.

Q.- Nous sommes décidés à œuvrer pour le bien de Planas. Nous l'avons dit, nous le faisons. Mais il faut du temps. Vous ne voudriez pas tout, tout de suite ?

R.- Non. Mais nous sommes très attentifs à ce que vous faites. Je le répète: j'usqu'ici, c'est bien – continuez et nous vous soutiendrons. Peu à peu, l'oiseau fait son nid. Nous avons été agréablement surpris de voir votre disponibilité tous les jours au service des propriétaires. Planas, n'avait jamais connu une telle chose.

Q.- Seriez-vous prêt à donner un peu de votre temps pour Planas ?

R.- Il est certain que Planas pose beaucoup de problèmes. La majorité des propriétaires ne sont ici que quelques jours par an. Et lorsque nous arrivons, nous voulons que tout soit parfait. Aussi cet été, j'ai participé un peu à l'accomplissement de petites tâches. Il faudrait que des propriétaires retraités vivant à Planas consacrent quelques heures pour nous aider. Sous votre conduite, en suivant votre programme. Cette aide, nous serait précieuse.

Merci, Monsieur, Madame à bientôt, bon séjour à Planas.

L'IMPOT SUR L'EAU

Qu'est ce que c'est?

La Loi 6/1999 du 12 Juillet (décrétée par la Generalitat de Catalunya) sur la prescription, gestion, et paiement de l'eau, établit l'imposition du Canon de l'Eau. C'est un impôt de nature écologique sur l'usage de l'eau ou sur la charge de pollution répandue. Comme entrée spécifique du régime économique financier de l'Agence Catalane de l'Eau (ACA) créée par la Loi 25/1998, du 31 Décembre, de mesures administratives, fiscales, et adaptées à l'Euro, comme une entité de droit publique qui se constitue en administration hydraulique unique de la Generalitat.

Par la Loi 6/1999 il a été fixé le Canon de l'Eau, qui doit être appliqué aux consommations d'eau des réseaux publics et sources d'approvisionnement.

D'après les données qui sont à l'Agence Catalane de l'Eau, l'E.U.C.C. Planes del Rei, fait une distribution domiciliaire de l'eau dans le cadre du territoire d'application de la loi 6/1999 et, par conséquent, doit procéder à la facturation, et à l'encaissement du canon de l'eau, aux usagers et

qui sera ensuite déclaré et payé à l'Agence Catalane de l'Eaux, comme le précise le Décret 103/2000, du 6 Mars.

Comment est-il calculé ?

La base imposable est constituée en général par le volume d'eau consommé, ou estimé dans la période définie exprimé en M³. Le minimum de consommation établi par la Loi 6 /1999 est de: 6 M³ par maison et par mois.

Il existe 2 Tranches, indépendamment du minimum cité au dessus, à savoir :

1ere Tranche : Jusqu'à 144 M³ de consommation.

2eme Tranche : À partir de 144 M³ de consommation.

C'est-à-dire, que, pour un usager qui n'aura consommé que 65 M³ d'eau, on devra lui facturer le minimum établi, c'est-à-dire 72 M³ (6 M³ x 12 mois).

Pour un usager qui aurait consommé 85 M³, on devra lui facturer les 85 M³, au prix de la première tranche puisque il n'a pas été au delà des 144 M³.

Pour un usager qui aurait consommé 160 M³ d'eau, il doit payer 144 M au prix de la 1ere Tranche, et le reste au prix de la deuxième tranche.

Tarifs

Le Tarif en vigueur pour les usages non industriels est le suivant :

1ere Tranche : 46,62 ptas = 0,28 €

2eme Tranche : 69,93 ptas. = 0,42 €

Les Prix sont avec IVA incluse.

Comment le payer ?

Selon l'Article 39 du Décret 103/2000, du 6 Mars, les entités qui fournissent l'eau avec un volume d'eau fourni non supérieur à 100.000 M³, peuvent bénéficier d'une procédure de gestion simplifiée, qui leur permet de présenter les imprimés une seule fois par an : Au mois de Mars de chaque année l'Entité doit présenter les imprimés qui correspondent à l'année précédente.

DEVINETTE

Qui a dit cela ?

« Le Génie », qu'est ce que c'est ? Pas grand-chose, les génies méconnus courent les rues.

« Le Talent » ? Il ne mène souvent nulle part.

« L'Intelligence » ? Sans le caractère, ce n'est rien.

La seule chose qui permet d'avancer, c'est la persévérance.

Nous attendons vos réponses ?

RIONS UN PEU

Dernièrement, nous parlions avec un ami belge et gentiment, nous lui faisons part des habitudes françaises de se « moquer » de nos amis, avec des histoires belges.

Dans un éclat de rire, il nous posa une question: En Belgique, les autoroutes sont éclairées, savez vous pourquoi en France elles ne le sont pas ?

Nous le savions pas et il nous donna la réponse : Parce-que les Français se prennent par des lumières !!

DERNIER RAPPEL

Malgré les informations détaillées données dans notre dernier bulletin, des dépôts sauvages d'ordures continuent de se constituer à Planas.

Nous informons que des informations nous ont été données concernant l'identité de ces propriétaires récalcitrants.

Si de tels faits se reproduisent, nous ferons le nécessaire pour qu'ils ne puissent plus nuire aux autres propriétaires.

LA GAZETTE DU TRIBUNAL

Faisant suite a notre demande et au dépôt de notre plainte,

« Le Tribunal de 1ere Instance de Reus s'est réuni le 5 Novembre 2002 pour juger le fait q' un propriétaire refusait de payer ses charges.

Ce propriétaire et son épouse on été condamnés.

LA SENTENCE

Je condamne la partie accusée à payer à la partie demandante la somme totale ..., ainsi que le paiement des intérêts légaux depuis l'interposition de la demande, et le montant des frais de procès causes par le jugement.

Les attendus sont clairs et sévères pour le propriétaire défaillant.

Il faut signaler que le principe général du droit des droits doit toujours être interprète de bonne foi (Article 7-1 du Code Civil) et de ce fait l'accuse ne peut se réfugier dans ces supposées irrégularités pour ne pas remplir ses obligations de Contribution envers la Communauté. Sachant que le non-paiement de ces charges communautaires vont obliger les autres propriétaires à payer un montant plus élevé afin de couvrir les nécessites du moment. Aucun propriétaire n'est habilité à cesser d'effectuer ses paiements sur la simple supposition d'une mauvaise gestion de la part du conseil même s'il réalise la réclamation correspondante.

Nos commentaires. La Justice nous donne raison. Malgré plusieurs appels de notre part en vue d'un règlement de la situation créée par quelques irréductibles, plusieurs propriétaires vont devoir s'exécuter et maintenant à prix fort.

PLANAS – PRATDIP Histoire d'une relation entre 2 Villages
--

Depuis des années, nos relations évoluent au gré de la composition du Conseil Recteur de Planas.

Nous avons connu la période : Je t'aime moi non plus. Ensuite, il y a eu les années : collaborons, envisageons de faire payer Planas pour prévoir Super-Planas et environs.

Et maintenant nous disons : Faisons les comptes.

Que la Mairie indique le montant des impôts payes par Planas. Les sommes reçues de la Centrale Nucléaire pour Planas, les indemnités pour la pose des diverses autres relais, et quelles ont été les sommes reversées sous diverses formes à Planas.

Surtout, ne nous prenons pas en compte les promesses du maire. Car pour cela, il est imbattable. Mais, promettre ne coûte rien. Aussi voici 2 exemples récents.

- Depuis des années, le maire au cours des Assemblées Générales, des réunions, à promis de vendre les terrains dont il était propriétaire à Planas pour financer en partie le rattachement de Planas à Pratedip et de nous donner cet argent.

Récemment, il est venu au bureau à Planas et il a annoncé au président qu'il DONNAIT SES TERRAINS à Planas et ce par Acte Notarié.

Notre avocat a aussitôt engagé les formalités pour régler cette affaire.

3 Jours après, le Maire nous informait qu'il n'avait jamais eu les Actes Notariés pour ces terrains.

Notre avocat a fait des recherches et a trouvé le vrai propriétaire : L'ETAT ESPAGNOL, contre lequel nous nous retournons pour qu'il règle les charges impayées.

Voilà la vérité

- L'autre promesse, tenue partiellement, concerne l'environnement de la piscine.
Dans un prochain bulletin, vous serez tenus au courant de l'évolution de cette question, et vous serez à mêmes de vous faire une opinion en vue des prochaines élections municipales.

Le Conseil Recteur

Information de dernière heure

NOUS PREPARONS LES VACANCES

Déjà pour le mois d'Août 2003, nous avons reçu d'un propriétaire, un projet d'animation qui complète ce que nous faisons jusque là, et que nous adoptons sans réserve.

Pendant trois semaines du 4 au 22 Août, du Lundi au Vendredi inclus, à partir de 18,15h chaque jour, une animation pour tous les vacanciers (jeunes, moins jeunes, plus ages) sera organisée.

Dans le prochain PLANAS INFO, des renseignements complémentaires vous seront fournis.

D'ores et déjà, nous sommes prêts à recevoir les candidatures pour nous aider 1h par jour à partir de 18h.

Nous restons attentifs aux propositions que vous êtes en mesure de nous soumettre pour le mois de Juillet (jeux, concours, sorties etc.)

